

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES SALAIRES A LA MI-98 : moins d'augmentation, mais plus de pouvoir d'achat

•••••

• Au premier semestre 1998, le ralentissement des salaires s'est poursuivi, mais la faiblesse des hausses des prix a permis de nouveaux gains de pouvoir d'achat.

• La négociation salariale de branche et les négociations d'entreprise sur les salaires marquent le pas. Les augmentations issues de ces négociations, plus faibles que celles de la première moitié de l'année 1997, tiennent compte des hausses de pouvoir d'achat permises par la décélération des prix plus forte que prévu il y a un an.

• L'évolution du salaire de base de l'ensemble des salariés du secteur privé et semi-public est également moins rapide qu'il y a un an. L'accroissement est de 1 % au cours du premier semestre 1998, contre 1,3 % en 1997 et 1,5 % en 1996. Malgré le ralentissement du SMIC, la réduction des écarts de salaires entre ouvriers et ETAM se poursuit. En revanche, la diminution relative des salaires des cadres s'arrête à la fin de l'année 1997 et ceux-ci voient même leur rémunération augmenter plus rapidement au premier semestre 1998 que l'année précédente.

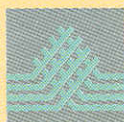
• Au total, l'année 1998 devrait se solder, du fait du ralentissement de la hausse des prix, par un gain de pouvoir d'achat du salaire brut de base de plus de 1 %.

•••••

La reprise de l'activité, observée dès la fin 1996, se poursuit au premier semestre 1998, malgré la crise financière qui a éclaté en Asie à la fin de l'année 1997. Après avoir augmenté de 2,3 % en 1997, le PIB connaîtrait une croissance de 3,1 % en 1998, le moteur n'en étant plus les exportations, mais la demande intérieure et notamment la consommation des ménages.

Ce dynamisme de la consommation est davantage lié à l'amélioration notable de l'emploi qu'à une accélération des hausses de salaires accordées aux salariés par les entreprises. La décrue du taux de chômage amorcée en 1997 se poursuit en effet au cours du premier semestre 1998 et le taux de chômage devrait être, en moyenne annuelle, de 11,9 % en 1998, contre 12,5 % en 1997 (graphique 1).

Toutefois, cette baisse du chômage ne s'accompagne pas d'une forte revalorisation des salaires nominaux. La hausse des prix reste en effet très modérée, moins de 1 % en rythme annuel. Des gains de pouvoir d'achat sont dès lors possibles avec des hausses de salaires en recul par rapport au premier semestre de l'année précédente.



Nouveau recul de la négociation salariale de branche au premier semestre

Au sein des branches professionnelles, celles qui ont signé au moins un avenant salarial, ou pris au moins une recommandation patronale entre le 1er janvier et le 30 juin 1998, voient leur nombre baisser pour la troisième année consécutive. Sur un échantillon constant de 214 branches de plus de 10 000 salariés, 42 branches (soit 20 % du total) sont dans ce cas au cours du premier semestre 1998, soit près de trois fois moins qu'en 1997 (115 branches).

Si l'on prend en compte la date d'effet des avenants, et non plus leur date de signature, le nombre de branches ayant bénéficié d'au moins un relèvement salarial au cours du premier semestre diminue tout autant, puisqu'il passe de 147 au 30 juin 1997 à 56 au 30 juin 1998 (graphique 2).

Parmi ces 56 branches, neuf n'ont pas été retenues pour le calcul des évolutions salariales (1). Seules 37 branches ont négocié et relevé leurs minima hiérarchiques (contre 77 en 1997), pour une augmentation moyenne de 1,7 % au premier semestre 1998 contre 1,6 % un an plus tôt (2).

Quant aux branches qui négocient des salaires minima garantis (mensuels ou annuels), seules quatorze d'entre elles ont relevé leur minima garantis, contre 75 il y a un an (3). Pour les branches ayant négocié des minima garantis annuels, la moyenne des augmentations se situe à 1,9 % pour le premier semestre 1998 contre 2,4 % l'année dernière. Pour les minima garantis mensuels, elle est de 1,5 % contre 1,9 % il y a un an.

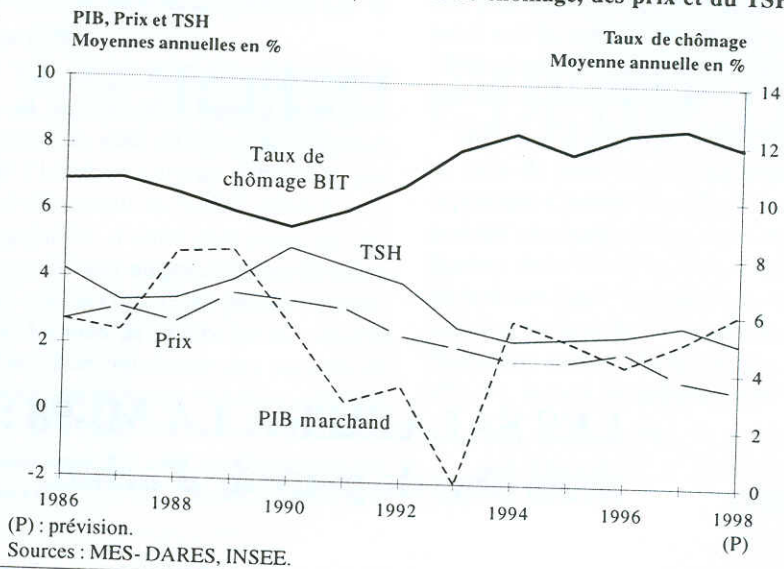
Cette forte baisse du nombre de branches ayant relevé leurs minima

(1) - Il s'agit de cinq branches de la métallurgie qui ont négocié un gel des minima et de quatre autres branches, dont celle des transports routiers, pour lesquelles la comparaison avec l'année précédente est rendue impossible, soit que la branche a négocié pour la première fois un type particulier de salaire en 1998, soit que la grille des coefficients a été modifiée.

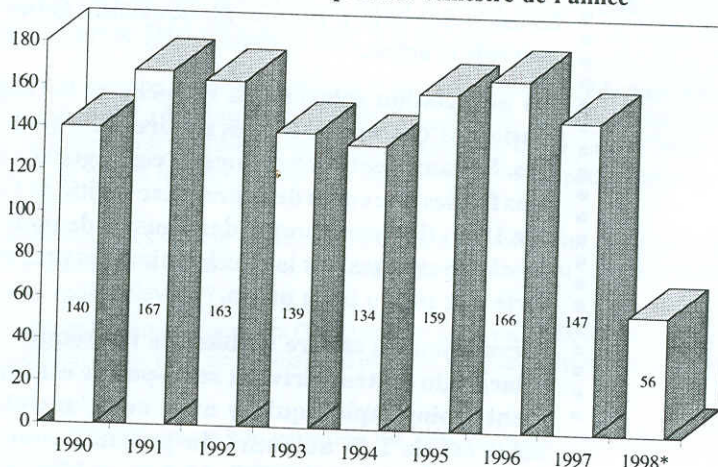
(2) - Augmentations moyennes pondérées par les effectifs des catégories de salariés concernées par ces augmentations.

(3) - Une même branche peut négocier simultanément des minima hiérarchiques et garantis.

Graphique 1
Évolutions respectives du PIB, du taux de chômage, des prix et du TSH



Graphique 2
Nombre de branches ayant procédé au moins à un relèvement salarial au cours du premier semestre de l'année



* Chiffre provisoire.
Source : MES-DRT, (calculs DARES).

conventionnels est la première depuis le lancement de l'opération de revalorisation des bas et moyens salaires de branche en 1990. Elle intervient après le fort coup de pouce donné au SMIC au 1er juillet 1997, alors que les précédents avaient été au contraire suivis d'un regain de la négociation collective sur les bas-salaires.

Des accords d'entreprise moins nombreux pour des hausses plus faibles

Dans les entreprises, la négociation annuelle obligatoire sur les salaires a reculé au premier semestre 1998, période au cours de laquelle se négocient

habituellement environ 70 % des accords de salaire signés annuellement. Le recul est plus marqué encore si on se limite aux accords signés au premier trimestre. En l'absence d'une forte reprise de la négociation salariale au deuxième semestre, l'année 1998 devrait ainsi se solder par une diminution de 15 à 20 % du nombre des accords conclus en matière de salaires.

Les entreprises où l'accord conclu en 1997 prévoyait un gel des salaires portant également sur l'année 1998 (environ 140) n'ont évidemment pas ouvert de négociation au premier semestre 1998, mais ce type d'accord n'explique qu'une part très marginale du recul de la négociation salariale d'entreprise.

